

## Demande de redressement d'une déclaration de revenus des fiducies

Ce formulaire s'adresse à tout fiduciaire (ou à son représentant ou à sa représentante) qui désire modifier une déclaration de revenus déjà produite pour une fiducie. Veuillez lire la partie « Renseignements généraux » à la page suivante avant de remplir ce formulaire.

Notez que vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour changer la date de fin de l'année d'imposition d'une fiducie. Pour effectuer ce changement, vous devez en faire la demande à l'Agence du revenu du Canada.

### 1 Renseignements sur la fiducie (écrivez en majuscules)

Numéro d'identification \_\_\_\_\_ Numéro de compte de la fiducie \_\_\_\_\_ Année d'imposition visée par la demande \_\_\_\_\_  
 Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
A A A A M M J J      A A A A M M J J

Nom de la fiducie \_\_\_\_\_

Nom du fiduciaire (nom de famille et prénom, s'il s'agit d'un particulier) \_\_\_\_\_

Adresse du fiduciaire \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Nom du représentant ou de la représentante, s'il y a lieu \_\_\_\_\_

Si vous effectuez la demande de redressement en tant que représentant ou représentante du fiduciaire, vous devez nous transmettre le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69), sauf si vous l'avez déjà fait et qu'il est toujours valide.

Cochez la case appropriée.

- Formulaire MR-69 joint   
  Formulaire MR-69 valide déjà transmis   
  Formulaire MR-69 rempli en ligne

### 2 Renseignements sur le redressement demandé

Inscrivez les renseignements demandés et fournissez les explications concernant le redressement. Joignez également les documents justifiant le montant de ce redressement. Si aucune preuve n'a été fournie dans le passé relativement à un montant inscrit dans la déclaration ou une annexe, joignez au présent formulaire tout document justifiant la totalité du montant révisé.

Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés. Inscrivez le signe moins (–) devant les pertes.

Ligne de la déclaration ou d'une annexe	Titre de la ligne	Montant inscrit dans la déclaration ou l'annexe		Montant du redressement demandé		Montant révisé	Montant corrigé (espace réservé à Revenu Québec)
			±		=		
			±		=		
			±		=		
			±		=		
			±		=		

Explications concernant le redressement demandé

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans tous les documents annexés sont exacts et complets.

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Ind. rég. \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Signature du fiduciaire ou de son représentant ou de sa représentante



## Renseignements généraux

Dans ce formulaire, le terme *fiduciaire* désigne toute personne qui agit à ce titre, y compris un liquidateur de succession.

### Production de la demande de redressement

Si vous remplissez ce formulaire en tant que représentant ou représentante du fiduciaire, vous devez y joindre le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69), sauf si vous l'avez déjà produit pour l'année visée et qu'il est encore valide.

Remplissez un **formulaire distinct** pour chaque année d'imposition pour laquelle un redressement est demandé. Notez que vous n'avez pas à produire une nouvelle déclaration de revenus pour la fiducie. Cependant, si le redressement demandé est de nature à modifier l'attribution des revenus aux bénéficiaires de la fiducie, vous devez joindre à ce formulaire une annexe C modifiée ainsi que des relevés 16 modifiés.

Transmettez-nous ce formulaire dûment rempli, accompagné de tous les documents requis et **séparément de toute déclaration de revenus**, à l'une des adresses suivantes :

- 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5
- C. P. 3000, succursale Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1A4

### Renseignements relatifs aux nouvelles cotisations

Pour connaître le délai dans lequel nous pouvons établir une nouvelle cotisation ainsi que notre politique administrative à ce sujet, consultez la partie 1.4 du *Guide de la déclaration de revenus des fiducies* (TP-646.G). Généralement, ce délai est de trois ans (quatre pour une fiducie de fonds commun de placement) à compter de la date de l'avis de première cotisation.

Si un avis d'opposition a déjà été présenté relativement à l'année d'imposition visée, mais qu'aucune décision concernant l'opposition n'a encore été rendue au moment où nous acceptons de donner suite à votre demande de redressement, nous vous transmettrons un avis de nouvelle cotisation qui annulera et remplacera l'avis de cotisation précédent. Par conséquent, l'avis d'opposition en question deviendra sans objet.

